



PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

ARRÊTÉ n° 2019 -

portant délégation de signature en matière de fiscalité de l'urbanisme
Taxe Locale d'Équipement et Taxes Départementales
(Dossiers d'autorisation déposés avant le 01/03/2012)

La Directrice Départementale des Territoires, par intérim,

VU le livre des procédures fiscales, notamment son article L 255.A,

VU les articles 317 septies A de l'annexe II du code général des impôts, R. 333-6, (R 520-6) et R. 620- 1 du code de l'urbanisme,

VU l'arrêté ministériel en date de 28 novembre 2018 portant nomination de Madame Stéphanie DEPOORTER, directrice adjointe de la direction départementale des territoires d'Eure-et-Loir ;

Considérant que la nomination par décret en date du 29 août 2019, de M. Sylvain REVERCHON, Directeur du projet au Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, nécessite la désignation de Mme Stéphanie DEPOORTER, directrice adjointe, pour assurer l'intérim des fonctions de directeur départemental des territoires d'Eure-et-Loir ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 12 septembre 2019 désignant Mme Stéphanie DEPOORTER pour assurer les fonctions de Directeur départemental des Territoires d'Eure-et-Loir, par intérim, à compter du 16 septembre 2019 ;

DÉCIDE

Article 1er : Délégation est donnée à :

- M. Jean MARTINO, Chef du service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat
- M. Léo RADEPONT, Chef adjoint du service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat
- Mme Sandrine FOURCHER-MICHELIN, Cheffe du bureau de l'application du droit des sols

à effet de signer les titres de recette délivrés en application de l'article L. 255-A du livre des procédures fiscales, tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation au recouvrement et réponses aux réclamations préalables en matière de taxes, versements et participations dont les autorisations de construire constituent le fait générateur.

Article 2 : Sont désignés pour représenter le DDT devant les tribunaux dans les affaires précisées à l'article 1^{er} :

- Mme Stéphanie DEPOORTER, Directrice Départementale des Territoires par intérim,
- M. Jean MARTINO, Chef du service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat,
- M. Léo RADEPONT, Chef adjoint du service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat.

Article 3 : La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du Département.

A Chartres, le **30 SEP. 2019**
La Directrice Départementale des Territoires, pi



Stéphanie DEPOORTER